



DB

Déclaration de Berne
Dichiarazione di Berna
Erklärung von Bern



Zurich, le 2 juin 2010

Madame, Monsieur,

La Déclaration de Berne (DB) et la Fondation pour la protection des consommateurs (Stiftung für Konsumentenschutz – SKS) s'inquiètent de la concentration croissante des acteurs dans le secteur des semences, qui, selon plusieurs enquêtes internationales, s'est considérablement accentuée ces dernières années. Les trois plus grandes entreprises actives dans ce secteur (Monsanto, Du Pont et Syngenta) ont la mainmise sur 40 à 50% du marché des semences. Le rapport mondial sur l'agriculture met également en avant ce problème. Malheureusement, nous ne disposons d'aucunes données chiffrées spécifiques concernant la situation en Suisse.

Nous pensons que, à moyen ou à long terme, cette concentration diminuera la diversité des variétés cultivées (agro-biodiversité), réduira la possibilité de choix des consommateurs/-trices et augmentera le degré de dépendance des agriculteurs/-trices. Une concurrence inexistante peut également avoir des effets négatifs sur la qualité de l'offre. Nous sommes persuadés qu'une grande partie des consommateurs/-trices souhaiteraient, par leur comportement d'achats, renforcer la diversité et ne pas soutenir des monopoles. Pour pouvoir faire ces choix, ils doivent toutefois être suffisamment informés. Compte tenu des informations à disposition, la marge de manœuvre des consommateurs/-trices pour agir dans ce sens est toutefois limitée. Les détaillants portent donc une responsabilité encore plus grande pour prendre des mesures contre la concentration croissante dans le secteur des semences.

Pour ces raisons, nous souhaitons vous poser les questions suivantes :

Evaluation de la situation actuelle :

- Dans quelle mesure cette concentration est-elle déjà effective dans votre offre ? Merci de nous communiquer les proportions de chaque variété ainsi que de leur provenance (compagnie de semences) pour les fruits et légumes suivants : tomates (porte-greffe / variétés cultivées), concombres, melons, brocolis, choux-fleurs, fraises.
- Si vous ne connaissez pas ces chiffres : seriez-vous disposé à les vérifier d'ici à la fin du mois d'octobre ?

Transparence :

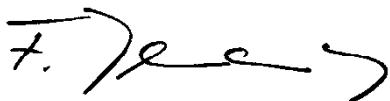
- De notre point de vue, les consommateurs/-trices intéressés devraient avoir la possibilité de connaître le détenteur des variétés de produits présentés dans les étals. Ces informations devraient être disponibles au magasin même, sur le site internet ou dans d'autres publications. Quelles mesures envisagez-vous pour que la clientèle soit informée de manière transparente sur la provenance (propriétaire de la variété) des légumes, des fruits et des baies vendus ?

Politique d'achat des commerces de détail :

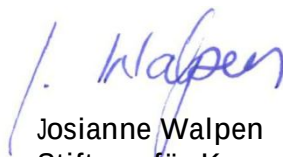
- Pensez-vous pouvoir contrer la concentration croissante dans le secteur des semences par votre politique d'achats ?
- Avez-vous prévu de prendre des mesures concrètes pour que votre assortiment ne provienne pas uniquement de quelques multinationales agroalimentaires ?

Nous vous remercions de nous faire parvenir vos réponses d'ici à la fin juin. François Meienberg (DB) est à votre disposition pour d'éventuelles questions.

Avec nos meilleures salutations



François Meienberg,
Déclaration de Berne
Email: food@evb.ch
Tél. : 044 277 70 04



Josianne Walpen
Stiftung für Konsumentenschutz
Email: j.walpen@konsumentenschutz.ch
Tél. : 031 370 24 20